

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

A LYON

3, place des Cordeliers, 3

RESPONSABLES À PARIS POUR LES ANNONCES ET LES ABONNEMENTS
GABRIEL et BULLIER jeune, place de la Bourse, 33.
LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Prix pour Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.
— le départ du Rhône	11	22	44
Hors du département	13	25	50
Etranger	15	30	60

Pour les abonnements, envoyer un bon sur le poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

Lyon, 9 Décembre 1872

Si le nouveau ministère possède autant de qualités qu'il aura reçu de noms, nous devons attendre de grandes choses de lui.

Qu'on en juge : Pour les optimistes, c'est un ministère de transaction, d'apaisement, de conciliation, d'amortissement ; pour les gens de sens plus rassis, c'est un ministère de transition, d'expectative, d'affaires, de fin d'année, de jouir de l'an ; pour les pessimistes et les mécontents, c'est un ministère d'impasse, d'impasse.

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses. Hélas ! le cabinet du 8 décembre aura compté plus d'une fée grognon au nom de ses maris, et nous doutons qu'il puisse vivre de longs et surtout d'heureux jours.

La chose, on le pense bien, ne nous inquiète que médiocrement. Tout ce qui se fait avec la Chambre actuelle n'est et ne peut être qu'un replâtrage sans conséquence. D'accord en cela avec tous les journaux républicains, nous persistons à croire que M. Thiers a eu surtout en vue de gagner du temps, de faire passer la crise — qui est seulement ajournée — par un état de calme relatif permettant au pays de respirer et de vaquer à ses affaires à l'époque de l'année où le mouvement commercial et industriel arrive à son maximum d'intensité.

Cette attitude expectante, cette réserve, l'attitude d'ailleurs commandées par le subitement radouci de ses adversaires. Sans doute nous aurions préféré lui voir saisir la balle au bond le 29 novembre, s'appuyant résolument sur la nouvelle majorité, demander à la Chambre de déléguer au vœu du pays ; mais outre que ces agissements ne sont ni dans le tempérament ni dans les traditions de M. Thiers, il faut bien reconnaître que les manifestations de l'opinion n'avaient point encore revêtu ce caractère de précision et d'énergie qu'elles ont pris sous le coup des derniers événements. C'était en quelque sorte un vote de confiance que la France donnait il y a huit jours, aujourd'hui elle va lui retirer ; elle insiste en termes non équivoques sur la nature du remède qu'elle doit être apporté à une situation dont la triste réalité s'est brutalement montrée sous son jour véritable.

Mais pour qu'un mouvement de cette nature aboutisse en face des résistances qui lui sont opposées, il lui faut le temps de se produire sur toute la surface du pays et d'arriver à son entier développement. Il y a comme une période de gestation à traverser, période pendant laquelle il faut vivre tant bien que mal.

Donc, en dernière analyse, les choix que M. le président de la République s'est arrêté pour la composition de son ministère doivent nous laisser parfaitement indifférents et, si nous en exceptons quelques ambitions déçues, nous ne voyons rien de plus que dans les rangs du centre gauche, nous ne voyons que telle aura été l'impression produite sur les républicains.

Le point important, celui qu'il ne faut en aucun cas perdre de vue, c'est que ce n'est pas dans les forces ni dans les dispositions respectives des partis en présence à Versailles.

Les forces, on ne saurait trop le rappeler, se neutralisent mutuellement, rendant tout gouvernement impossible et tout d'intervention immédiate du pays indispensable nécessité.

Quant aux dispositions de la droite, elles ne sont point modifiées. Nous disons que les allures relativement pacifiques de la commission des Trente n'étaient qu'un jeu, qu'un accident momentané, qu'une manœuvre dont nous devions bien prendre garde d'être dupes. Nous avions mille fois raison. En effet, la faction des

ducs a, paraît-il, négligé de donner le mot d'ordre à ses organes habituels ; et tandis que les hommes du « gouvernement de combat » se croient tenus à ruiner avec M. Thiers, affichant le plus superbe dédain pour l'opinion publique, ils lui livrent le fond de leur pensée.

C'est ainsi que tous leurs journaux, depuis la *Correspondance de Paris* jusqu'à l'*Union*, en passant par la *Gazette de France*, déclarent à qui veut l'entendre que rien n'est changé, et que la coalition continuera à combattre M. Thiers « tant qu'il se refusera à abandonner le terrain du Message ».

Il est impossible de s'exprimer en termes plus nets et nous devons vraiment, pour tant de franchise, rendre grâce à messieurs de la droite.

Donc, voilà qui est bien entendu : il y a armistice, armistice de quelques jours ; mais chaque parti reste dans le statu quo ante bellum et prépare ses forces pour de nouveaux combats.

Donc encore, plus que jamais, le pays doit répondre à l'appel qui lui a été adressé et se lever pour défendre la République menacée.

L'arme à employer, arme pacifique et légale, c'est le pétitionnement pour la dissolution.

Nos adversaires, qui sentent le danger, ont entrepris tout une campagne d'intimidation pour entraver le mouvement. Laissons-les dire. Nous avons pour nous le droit et la loi, et si quelque fonctionnaire de l'essai loyal montrait par hasard un zèle excessif à servir la cause des princes en disponibilité, il y aurait lieu de lui rappeler que ses abus de pouvoir ne sont plus couverts par l'article 75 de la constitution de l'an VIII.

A bon entendre salut !

A. BALLU.

LA DISSOLUTION

Les journaux de Paris ainsi que nos propres correspondances nous signalent ce matin des faits extrêmement graves dont il est nécessaire de saisir immédiatement l'opinion publique.

Des agents de police ont parcouru hier les établissements publics, dans plusieurs quartiers de Paris, enlevant subrepticement les feuilles de pétition pour la dissolution ou les déchirant avec la dernière audace entre les mains des citoyens. Quelques agents n'ont même pas craint de menacer certains chefs d'établissement de faire fermer leur maison, s'ils s'associaient d'une manière ou de l'autre à cette propagande.

Le *Siccle* met en demeure le ministère public d'avoir à poursuivre les agents qui se rendent coupables de ces inqualifiables abus de pouvoir.

Ce n'est pas assez. Nous estimons qu'il ne faut pas laisser à l'autorité le soin de se faire juge peut-être de ses propres actes. Nous avons le droit de pétition ; le devoir des citoyens est de le faire respecter.

Ce devoir, l'*Avenir national* le rappelle très-nettement dans les lignes suivantes que nous recommandons à l'attention de tous :

Toute entrave apportée à l'exercice de ce droit est un attentat à la liberté individuelle et une violation de la loi. Nous ne devons pas laisser à d'autres le soin de défendre nos libertés, et il est nécessaire que nous nous accoutumions à les faire respecter nous-mêmes. Pour cela, au lieu d'attendre que le ministère public se saisisse du délit, il convient que nous nous en saisissions nous-mêmes pour le déferer à la justice.

Il est du devoir de tout citoyen, lors-

qu'un agent se présentera pour prendre ou faire disparaître une liste de pétitionnement, d'exiger le nom de cet agent et d'intenter contre lui des poursuites directes pour abus de pouvoir.

Si la police de Lyon se permettait d'agir comme celle de Paris, les citoyens de notre ville ne manqueraient pas d'accomplir leur devoir, tel qu'il est tracé plus haut, nous ne voulons pas en douter.

Ils savent que les fonctionnaires ne sont plus couverts par le fameux article 75 qui permettait aux agents de l'empire de commettre tous les abus de pouvoir et toutes les illégalités, sans que leurs victimes fussent admises à les actionner en justice.

Disons-le bien haut, les journaux réactionnaires qui prétendent que les pétitions pour la dissolution, sont en dehors de la légalité, mentent effrontément.

La République française ne fait qu'exprimer une vérité irréfutable lorsqu'elle dit :

Le droit de pétition est un des plus nécessaires de tous les droits à l'usage des peuples libres. Il a précédé tous les autres. Il existait même sous l'ancien régime. L'empire lui-même avait essayé d'en faire une dérision en décidant que les citoyens seraient obligés d'adresser leurs doléances au Sénat. Les Français, pendant ces dix-huit ans du régime bonapartiste, se sont déshabitués d'exercer une liberté qui aboutissait à un résultat si ridicule. Mais l'empire n'a point eu l'occasion de faire intervenir la police pour arrêter les pétitions des citoyens.

Le droit de pétition reste donc intact, au point de vue légal, même après l'empire.

De son côté, l'Assemblée actuelle, si réactionnaire qu'elle soit, a respecté ce même droit, puisque depuis deux ans, il n'y a pas eu un des feuilletons mensuels publiés par le bureau de la Chambre où l'on n'ait vu figurer un certain nombre de pétitions réclamant la dissolution.

Pour achever de rassurer les plus timorés, il nous suffira de citer cette déclaration du *Temps*, le plus modéré, pour ne pas dire le plus arriéré des journaux républicains :

La campagne dissolutionniste... est incontestablement légale, et il y aurait folie à vouloir la combattre sur le terrain du Code pénal.

LUCIEN JANET

M. Ducuing, économiste distingué et un des députés les plus modérés du centre gauche se prononce en faveur de la dissolution dans une longue lettre adressée à l'*Evénement*. Nous en reproduisons la conclusion :

A quoi est bonne, je vous le demande, une Assemblée où tant de gens s'estiment sans jamais pouvoir se mettre d'accord, lorsqu'ils sont en nombre égal, sinon à se dissoudre ? Ah ! si quelqu'un, celui que vous désirez sans l'appeler, avait vis-à-vis de nous le droit de dissolution, il y a déjà quelque temps que nous n'existerions plus. Ce que personne ne peut faire contre nous, pourquoi ne le ferions-nous pas nous-mêmes ? Ce serait faire œuvre de loyauté et de conciliation que de nous en remettre à notre arbitre.

Notre arbitre ? Eh oui ! c'est le suffrage universel.

Nous disons bien souvent depuis quelques jours à M. Thiers, et lui-même nous le répète, qu'il est notre délégué ; mais nous oublions trop aisément que nous sommes nous-mêmes des délégués aussi, les délégués du suffrage universel, notre souverain.

Permettez-moi, mes chers collègues, de vous dire, non pas à la tribune (vous ne le supportez pas) que vous avez tort d'entreprendre une campagne contre M. Thiers au nom du parti conservateur. Vous ne ferez croire à personne dans le pays que M. Thiers est moins conservateur que vous ; et vous nous laissez l'honneur et le profit, devant le pays, qui nous regarde agir plus qu'il ne nous écoute parler, de défendre celui que vous attaquez au nom de la conservation et de l'ordre.

Vous aurez beau reprocher à M. Naquet

une intempérance de style, qui date de 1869 : le pays verra M. Naquet voter pour M. Thiers et lui donnera raison contre vous qui cherchez à le renverser.

Ce qui nous divise sur les questions sociales, je vais vous le dire, et d'homme à homme, vous ne me direz pas que j'ai tort : c'est la question du suffrage universel.

En France, vous a dit M. Thiers, le nombre est républicain.

Où ! Au fond, c'est là ce qui vous trouble : le nombre est républicain. Et c'est parce que le nombre forme le suffrage universel, c'est pour cela que vous cherchez la digue que vous pourriez opposer au torrent, si vous étiez majorité parlementaire.

Eh ! de quel droit toucheriez-vous à la puissance qui seule vous a créés ? De quel droit renverriez-vous mandat ? Si vous reniez votre origine, ne donneriez-vous pas droit à ceux qui vous ont nommés de vous renier aussi et de protester contre vous ? Avez-vous reçu mission d'en haut de changer la base de souveraineté du pays ? Et faudra-t-il que le pays tout entier s'incline devant cette mission que vous vous serez donnée à vous-même ?

Celui de vous qui a dit que ce n'est ni la monarchie, ni la République qui était au fond du débat, s'est trompé. Le nombre est républicain !

Et, comme nous ne pouvons faire ni la monarchie ni la République, pas plus aujourd'hui que dans trois ans, et que pourtant le pays ne peut pas se passer indéfiniment d'un régime déterminé, la seule bonne œuvre que nous puissions faire, c'est de nous dissoudre, après avoir voté le budget et la réorganisation de l'armée.

FR. DUCUING, député.

NOUVELLES POLITIQUES

L'agence Havas nous a envoyé ce matin une dépêche annonçant que le *Journal des Débats* se prononçait contre la dissolution. Le *Journal des Débats* ne renferme pas une ligne qui autorise l'assertion intéressée de cette agence réactionnaire.

L'*Avenir national* annonce que M. Guizot a été le principal agent des négociations qui ont eu lieu entre M. Thiers et la majorité de la commission des Trente, représentée par M. d'Audiffret-Pasquier.

Il a été reçu à la présidence, d'abord avant-hier, puis hier matin, et c'est lui qui aurait arrêté les bases du rapprochement.

On dit qu'il a été créé dans chaque ministère un poste de sous-secrétaire d'Etat.

MM. de la droite ont de nombreux protégés à placer.

M. de Kératry vient d'écrire au *Soir* une lettre dans laquelle il attaque avec la dernière violence le parti radical et s'efforce de tourner contre lui le président de la République.

Il y a quelques jours, il a adressé, dit-on, une lettre dans le même sens à la présidence.

Est-ce pour cela que M. de Kératry vient d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur ?

M. Thiers a toujours professé un grand respect pour l'ordre de la Légion d'honneur.

Est-ce qu'il ne craint pas de le discréditer ?

Le *Siccle* publie la note suivante relative au pétitionnement pour la dissolution :

Plusieurs de nos abonnés nous demandent si on peut laisser signer les femmes et les jeunes gens. Nous pensons que rien ne doit amoindrir la valeur du pétitionnement aux yeux de l'Assemblée. Si la pétition était signée par quelques personnes ne possédant pas le droit électoral, nos adversaires s'en feraient un argument qu'il ne faut pas leur laisser.

Nous avons dit hier que le chef de la commission municipale de Saint-Etienne avait refusé de légaliser les feuilles de pétitionnement pour la dissolution.

Les citoyens ont parfaitement le droit de l'y forcer, en s'adressant à la justice. Qu'ils en usent. Il faut en finir avec l'arbitraire administratif.

grand coupable pour que Dieu jamais me pardonne.

— Vous repentez-vous ?

— Je me repens, mais le remords me tue.

— Parlez donc, celui qui est infiniment puissant est aussi infiniment bon.

Et Lachenal parla. Oh ! ce ne fut pas une confession qu'il fit, un aveu qu'il laissa échapper, une histoire qu'il conta ; ce fut un cri déchirant qu'il exhala, son âme entière qu'il ouvrit et dit à l'écho l'horreur.

— Je dois vous épouvanter, fit-il à un moment et s'arrêtant lui-même comme si la honte lui eût paralysé les lèvres.

— Non, dit le moine, pâle comme un mort, mais observant d'un calme glacial, je suis ici pour vous écouter jusqu'au bout, continuez.

Lachenal continua :

— J'étais ambitieux, avide. Une femme qui depuis deux ans m'appelait en secret son fils, se crut obligée de me servir. Elle avait une belle-fille, je la remarquai et je la demandai en mariage. Le père indécis d'abord refusa ensuite. Pourquoi ? Il ne le dit jamais d'une façon précise, mais laissa clairement entendre à sa femme qu'il avait appris sur mon passé et sur le sien des faits qui, quoique ne me rendant nullement méprisable à ses yeux, étaient néanmoins de nature à ne pas lui permettre de conseiller cette union à sa fille.

Plus tard, quand madame de Frairrières insista, il lui répondit : que rien ne pouvait le faire revenir sur sa détermination et que, d'ailleurs, il avait d'autres vus sur son enfant, et songeait pour elle à un prochain établissement.

Ainsi donc, M. de Frairrières vivant, il me fallait renoncer à Gabrielle. Jamais, il l'avait déclaré, il n'aurait consenti à ce que j'eusse fait à une femme. Bien plus, il se préparait à la donner à un autre. Encore quelques mois peut-être, et elle m'échappait.

— Et cette Gabrielle était la fille unique d'un homme considérable, elle était héritière

On lit dans l'*Avenir militaire* :

« Aucun des bruits qui ont couru sur le général Ducrot, et que nous n'avons reproduits, du reste, que sous bénéfice d'inventaire, n'a paru fondé jusqu'ici. On s'accorde cependant à dire, dans des cercles bien informés, que le commandant du corps d'armée de Bourges aura à s'expliquer sur quelques mesures qui dénotent de sa part plus d'ardeur que de sens politique. L'énergie est une qualité indispensable dans la situation d'un chef militaire aussi haut placé ; mais le tact et la modération ne sont pas moins nécessaires, et le gouvernement aura à apprécier dans quelle mesure il peut compter sur le général Ducrot dans son œuvre de conciliation.

« Nous n'admettons point que l'esprit de parti ou des raisons politiques puissent influencer la conduite et les actes des chefs militaires chargés de commandements dans l'intérieur du pays. Malheur à la nation chez laquelle les dépositaires de la force publique ont des velléités d'indépendance et agissent selon leurs inspirations personnelles ! Certes, au jour du combat, en présence d'un danger imminent, lorsque l'ennemi exécute une attaque ou un mouvement imprévu, tout commandant doit spontanément, sans hésiter, prendre des décisions suprêmes. Mais en pleine paix, lorsque, instantanément, il peut communiquer avec son gouvernement, tout général, tout commandant qui est obligé d'agir en dehors des règlements prescrits est coupable s'il n'en réfère à ses autorités directes qui se trouvent à portée de lui donner des ordres ou des instructions, de l'exécution desquelles les autorités sont alors responsables. C'est l'oubli de ces principes qui, d'échelon en échelon, affaiblit la discipline, suscite des rivalités entre les chefs de l'armée, allume la guerre civile et produit ces funestes *pronunciamientos* qui ont tant de fois ensanglanté le sol de la chevaleresque Espagne.

Le *Soir* cite à propos du général Changarnier, l'anecdote suivante dont il garantit l'authenticité :

« M. Thiers s'entretenait fort amicalement avec lord Lyons à l'une des dernières soirées de la présidence. L'ambassadeur d'Angleterre exprimait à M. Thiers son étonnement de voir qu'il ne confierait à aucun des généraux actuels la dignité de maréchal de France.

— Ah ! dit M. Thiers, peut-être ai-je eu tort ; j'aurais évité plus d'une interpellation désagréable. »

Le Renouveau partiel

En somme, il n'y a contre la dissolution et pour le renouvellement partiel que deux arguments sérieux :

1° Les députés monarchistes sachant qu'ils ne seront pas réélus, tiennent à jouir le plus longtemps possible du pouvoir qu'ils se sont arrogé par suite du malentendu du 8 février 1871. Pour les décider à quitter paisiblement la place, il faut donc leur dorer la pillule et leur laisser au moins la chance de ne s'en aller que par morceaux.

2° Il faut tenir compte de la grande multitude des timides et des indécis, qui ne voient rien de plus cruel que d'être obligés de prendre une résolution, qu'épouvante la nécessité d'agir, et qui se résistent naturellement les demi-mesures. Ce n'est pas là une question de raisonnement, mais de tempérament. Il y a en France beaucoup de ces tempéraments-là, d'empire à fait tous ses efforts pour les multiplier. Il faut du reste lui rendre cette justice qu'il a parfaitement réussi. Il nous a avachés dans la mesure du possible, et il serait bien difficile de calculer le nombre de ceux à qui l'action répugne uniquement parce qu'elle est l'action.

A travers les mille subtilités qu'ils inventent pour pallier leur machiavélisme, il est facile de reconnaître que leur raison vraie, leur raison fondamentale pour ne rien faire, c'est tout simplement qu'ils aiment mieux dormir et laisser couler l'eau, dussent-ils être emportés aux abîmes.

Voilà où nous en sommes, et l'on en conclut qu'il faut bien tenir compte de

cette situation, ménager à la fois les répugnances des députés pour la dissolution et celle des électeurs pour l'action.

Nous sommes d'un avis exactement contraire. Quand un homme a bu de l'opium ou qu'il est engourdi par le froid, il n'y a qu'un moyen de le sauver de la mort, c'est de l'empêcher de s'endormir ; c'est de le secouer vigoureusement, de le fouailler même, si l'on ne trouve d'autre moyen de le tenir éveillé.

C'est la même chose en politique. Il faut que tous les journaux républicains réagissent énergiquement contre l'engourdissement qu'a fait couler dans nos veines le poison impérial. Il faut forcer à marcher, à agir tous ces ramollis, qui ne voient dans le renouvellement partiel qu'un moyen de se donner l'air de vivre sans cesser de dormir. N'oublions pas que c'est à cette lâcheté d'âme que nous devons tous nos désastres. Les Prussiens ne seraient pas en France si le gouvernement du 4 septembre, au lieu de laisser tous les pouvoirs et toutes les fonctions entre les mains des créatures de l'empire qui n'ont eu d'autre préoccupation que de venger la chute de leur maître, avait résolu de rompre avec les traditions et avec les hommes d'un régime de perdition.

Mais non, on a mieux aimé faire de la conciliation ; alors comme aujourd'hui, on a cru plus habile et plus pratique de se contenter du « renouvellement partiel ». On sait où cela nous a menés.

Non, jamais les compromis et les demi-mesures n'ont sauvé un peuple. L'éclectisme n'est pas plus de mise en politique qu'en philosophie. Assez de ces attermoissements qui ne font qu'empêtrer les situations ! Nous sommes du même avis que l'*Union*. Nous ne voulons plus de replâtrages, nous ne croyons plus aux ménagements ; « il faut en finir », il faut savoir clairement ce que veut la nation, et pour cela, il n'y a qu'un moyen, c'est de la consulter.

Et d'ailleurs, que les amateurs de moyens termes, qui affectent d'avoir peur des emportements d'une Chambre républicaine, nous permettent de leur dire, ils commettent en ce moment une singulière erreur. Quand on mêle de l'eau bouillante à de l'eau glacée, il en résulte de l'eau tiède. Mais dans une Assemblée, c'est tout l'opposé. Les contraires ne se fondent pas, ils s'irritent. Le vrai moyen d'avoir une Chambre violente, emportée, incapable d'une action continue et utile, mais très-capable de folies et de coups de tête, c'est d'y maintenir en présence, en nombre à peu près égal, des partis aussi opposés de traditions et d'aspirations que les républicains et les monarchistes. La possibilité permanente du triomphe pour les uns ou pour les autres est un stimulant continu, qui les pousse malgré eux à toutes les exagérations. C'est cette perspective qui ne permet aucun repos aux passions contraires et les tient sans cesse en éveil. Pour calmer et assagir les assemblées, il n'y a rien de tel que les grosses majorités, représentant incontestablement la volonté du pays. Or, on n'aura de grosse majorité que par des élections générales.

Une autre considération qui a bien sa valeur, c'est que, en supposant même que le renouvellement partiel ait pour le moment l'effet qu'en attendent ses partisans, c'est-à-dire un effet de conciliation et d'apaisement par la balance des partis et par l'infusion lente et progressive de l'esprit républicain, cela nous mènerait juste pour l'avenir à un résultat tout opposé.

Par le fait seul que le renouvellement partiel conserverait une bonne partie d'une Assemblée absolument impopulaire et sans mandat, cette impopularité et cette illégitimité se répercuteraient sur toutes les mesures qu'elle pourrait prendre. Le meilleur

— Maintenant, ajouta-t-il plus haut, il faut le dire, si elle épousa si chèrement mes intérêts, c'est qu'ils répondaient à une idée fixe qu'elle caressait depuis le premier jour de son mariage. Elle ne voulait pas que la grande fortune de son mari passât dans d'autres mains que les siennes, et que l'acquerir à la fois plus ardent, j'aimai Gabrielle, je devins fou d'elle, et je la voulus à tout prix.

— Au prix d'un crime ? me dit un jour madame de Frairrières.

— Un crime, dis-je, je ne sais ; mais je sais qu'il me la faut.

— Elle haussa les épaules.

— Tu l'auras, dit-elle.

Le moine dirigea vers le ciel un regard douloureux ; mais si quelque chose s'agitait en lui, il sut le dissimuler, comprima un soupir, et dit simplement au pénitent :

— Continuez.

Celui-ci reprit après quelques minutes de repos :

— Je ne vous raconterai pas ce drame dans tous ses détails. Toujours est-il qu'un moment arriva où la mort du vieillard fut décidée entre nous. Mon amour pour Gabrielle et la certitude que j'avais de la perdre si je ne consentais à agir fut mon excuse. Quant à madame de Frairrières, son excuse fut dans l'attachement qu'elle me portait.

— Leur excuse !... répéta à part lui le prêtre avec une sourde expression d'horreur. Le pénitent n'entendait pas, et poursuivait après avoir repris haleine :

— J'ai juré de dire toute la vérité ; je la dis.

Madame de Frairrières en vint donc à ce point d'exaltation de ne dire un jour, faisant allusion à l'image de la mort que j'évoquais pour moi : « Non ! si l'aut que quel'un meure, que ce ne soit pas toi... lui, lui, plutôt !... »

— Lui, dit le moine, c'était son mari ? Lachenal répondit tout bas, par une sorte de sifflement :

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE
25. — Commencé le 6 novembre 1872

LE DERNIER CRIMINEL

PAR OCTAVE FÉRE et EUGÈNE MORET

TROISIÈME PARTIE

LE DRAME DE LA CONSCIENCE

(Suite)

VI

LA CONFESSION

— Prêtre austère et froid marcha droit au prêtre regarda l'homme évanoui.

— Il regarda l'homme évanoui.

— Il regarda l'homme évanoui.

— Il regarda l'homme évanoui.

— Il regarda l'homme évanoui.

— Il regarda l'homme évanoui.

leur vin se gâte quand on le mêle avec du vin gâté.

Après quelques renouvellements, quand l'Assemblée serait devenue complètement républicaine, elle n'aurait rien de plus pressé que de détruire l'œuvre des années précédentes, et elle le ferait avec d'autant plus de violence que l'on aurait plus longtemps bravé la volonté nationale et excité les passions par des résistances insensées.

Est-ce là ce que demandent les partisans du renouvellement partiel ? Evidemment non. C'est là cependant qu'ils aboutissent. Il n'y a pas de meilleurs moyens pour entretenir l'agitation, et dans la situation où est la France, l'agitation, en se prolongeant, peut devenir la mort.

RUGEN VÉRON.

LETTRES DE PARIS

Monsieur Eugène Véron,

Il n'est ni très-beau, ni très-solide, le replâtrage ministériel ; mais l'effet en est curieux ! Les peureux et les niais s'en vont disant : « La crise est terminée ! » Et comment le serait-elle ? Quel est celui qui triomphe des deux grands partis qui se trouvent aux prises ? A ne considérer que les hommes, certainement on donnerait l'avantage à M. Thiers, car enfin, M. de Goulard, ancien monarchiste chargé il y a quelques mois en qualité de ministre des finances d'annoncer le prodigieux succès de l'emprunt, déclarait que cette grande victoire était due à la confiance que l'Europe et la France avaient dans le génie et la stabilité de la République ; M. Say, préfet de la Seine, n'a cessé d'affirmer publiquement ses convictions républicaines, et M. de Fourtoul est un des membres du centre droit qui, dans la mémorable séance du 29, repudiant les théories sauvages de M. Balthé, ont donné raison à M. Dufaure. Ainsi les trois nouveaux ministres viennent renforcer la politique présidentielle.

Comment se fait-il donc que ce matin les meneurs et les souteneurs de la faction royaliste se montrent satisfaits ; comment se fait-il qu'ils qui parlaient hier d'une lutte implacable et d'un combat sans fin, aujourd'hui insinuent que les choses ont bien changé de face, et que rien ne s'oppose sérieusement à une paix définitive, du moins à une longue trêve ?

Pour faire honneur d'un tel langage à leur modération, vous n'êtes point assez crédule, monsieur, et assurément vos lecteurs ne s'imagineront point que l'esprit de sagesse a visité ces cerveaux troubles. Si j'en crois ce qui me revient de différents côtés, des causes plus directes et plus tangibles ont pesé sur eux et déterminé dans leur conduite politique le revirement dont nous sommes les témoins. D'abord, plus que jamais, depuis la victoire remportée dans les bureaux pour la nomination de la commission Dufaure, ils ont senti leur impuissance, et ce n'est point sans quelque honte que la droite a reconnu que l'honneur de cette victoire revenait au parti bonapartiste. Or, de plus, chaque jour les adhérents des royalistes leur écrivent, sous menace de leur retirer leur appui, qu'il faut à tout prix rompre avec les Corses, et qu'ils tiennent pour déshonorante toute alliance avec les conspirateurs de Décembre. Cependant ce n'est que par l'appoint de Rouher que la réaction a la majorité de la Chambre ; que faire donc si cet appoint se retire, et comment se montrer fidèles à cette honteuse alliance si les conservateurs monarchiques la déclarent impossible et abjecte, et refusent de les suivre sur ce terrain tout détrempé de sang ?

Grand embarras, difficulté insoluble ! Juste punition de ces lâches compromis dans lesquels les consciences s'abaissent et s'avilissent ! Peut-être, et en le pensant, leur fait plus d'honneur qu'ils n'en méritent, plus d'un royaliste de Versailles en est à se repentir de n'avoir pas accepté dans une certaine mesure, dont il se serait fait juge, les avances et les propositions parfaitement illégales selon moi, du manifeste de M. Thiers, et la perche de sauvetage que son imprudente confiance tendait à la droite, comme celle-ci se repent déjà d'avoir, à notre grande satisfaction, rejeté le renouvellement partiel.

Aujourd'hui, ce n'est plus de cette mesure incomplète et illogique qu'il s'agit, la nation entière demande la dissolution, et la France républicaine gardera l'honneur d'avoir la première appelé les républicains à pétitionner, à signifier à des mandataires incapables et indignes qu'ils eussent à déposer des pouvoirs que leur retire le pays lassé de leur forfaiture et de leurs intrigues.

Que la population de Paris, toute décimée qu'elle ait été, et malgré l'état de siège et quelques inqualifiables violences de deux ou trois vieux policiers de l'empire, se presse pour signer la pétition qui doit délivrer la France d'une Chambre hostile, il n'y a rien là qui puisse étonner, mais ce qui doit nous remplir d'espérance c'est de voir le fameux élément de conservation par excellence, la bourgeoisie, le commerce, l'industrie, mettre les noms de ses représentants les plus honorés et les plus importants à la tête des listes. Bourgeoisie, commerce, industrie, comprennent et déclarent que la République peut seule assurer la paix publique et donner aux intérêts matériels les sécurités dont ils ont besoin.

Les feuilles de pétitions que le *Sicote* a envoyées en province reviennent chargées déjà et le mouvement de pétitionnement s'étend et s'agrandit à toute heure malgré les efforts et les ridicules menaces de la presse réactionnaire et la triste hésitation de certains journaux, qui ne peuvent se décider à couper le câble, tout en en proclamant la nécessité. Singuliers écrivains ! ils disent et répètent que le *statu quo* est mortel ; ils déclarent que, pour n'en sortir, il ne reste qu'un moyen, la dissolution ; ils reconnaissent que la demander est parfaitement légal, de toute légalité ; et tout en approuvant qu'on le fasse, ils hésitent à le faire eux-mêmes.

Politique peureuse de *marais*, de *rentes* et de *centimes*, qui a si souvent, en brianant le faisceau de l'opinion, préparé

et amené les révolutions sanglantes qu'une virilité plus haute et plus saine aurait facilement conjurées.

Quoi qu'il en soit, monsieur, le pétitionnement marche bien et très-bien ; l'avalanche bienôt tombera sur Versailles. La colère d'abord y a été tumultueuse et grande, les fous de la droite ne parlaient de rien moins que d'adresser une interpellation au gouvernement, et voulaient chercher dans l'arsenal de nos vieilles lois une arme pour frapper les pétitionnaires ; mais ils ont dû se calmer lorsqu'on leur a prouvé qu'il n'en existait aucune, et que, depuis les cahiers généraux, toutes les constitutions même les plus abjectes et les plus violentes, avaient reconnu le droit de pétitions.

L'effervescence royaliste s'est donc subitement calmée, et la modération relative que les réactionnaires montrent aujourd'hui n'est peut-être qu'une habileté de leur part ayant pour but de ralentir un mouvement d'opinion qu'ils sentent mortel pour eux. Ils voudraient, les bons gens, faire croire au pays que tout est terminé, que demain ou après demain, ils crieraient vive la République ! et que dès lors il devient inutile de demander la dissolution.

Ce jeu ne trompera personne, après comme avant le replâtrage ministériel ; nous avons un corps législatif détestable, anti-national, impuissant, et un gouvernement paralysé. Qui doit prononcer sur ce conflit, sinon le pays duquel relèvent la Chambre et le pouvoir exécutif ? Si les impérialistes se croient en majorité, s'ils pensent que la France soit avec eux, eh bien, qu'ils pétitionnent pour un de leurs trois rois mages, qu'ils tâchent de s'entendre, et demandent la démission ou la destitution de M. Thiers ! C'est leur droit puisqu'ils prétendent que ce qui est ne saurait les astreindre ; mais en attendant que l'Aigle, le Coq et les Lys se soient mis d'accord, remplissons notre devoir et acclamons Versailles de pétitions, témoignages des volontés et de la réprobation du pays. Il faut en finir, et savoir enfin ce que nous sommes. La Chambre dissoute, c'est la paix publique affermie, l'avenir assuré, la République fondée et la France forte, calme et libre.

SEVERUS.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine.

Paris, 8 décembre.

Les deux grandes nouvelles du jour, à Paris, je n'ai pas besoin de vous le dire, sont la nomination en faveur de la dissolution et la nomination des nouveaux ministres.

Les feuilles de pétition du *Sicote*, de l'*Académie nationale*, du *Corsaire*, du *Peuple souverain*, se couvrent de signatures ; mais la *Republique française* n'est pas encore entrée, je crois, dans le mouvement.

L'énormité a été très-vive hier soir dans tous les cafés, estaminets, restaurants de Paris et de la banlieue. Des agents de police commandés par des brigadiers, se sont présentés presque partout, mais en particulier dans les quartiers excentriques, à Montrouge, à la Villette, à Belleville, à Montmartre, à la Bastille, pour empêcher le pétitionnement. Un certain nombre de ces agents se sont portés à des excès déplorables, en arrachant les pétitions des mains des citoyens et en menaçant les propriétaires des cafés de faire fermer leurs établissements.

Vous savez ce qui arrive en France dans les occasions de ce genre. Les citoyens s'émouvent, perdent la tête, les femmes poussent des cris désespérés, et voilà toutes les pétitions dans le feu ! Un très-grand nombre de listes déjà couvertes de signatures ont été perdues de la sorte dans la journée d'hier.

Nous savons cependant que quelques citoyens mieux instruits de leurs droits ont répondu : « Ne touchez pas à ces pétitions ; c'est notre propriété et notre droit. Vous auriez à répondre de vos violences devant les tribunaux du pays. » Dans ce cas-là les agents se retirent sans pousser plus avant leur intimidation.

Nous savons aussi que plusieurs d'entre eux à de semblables protestations ont répondu : « Ce n'est pas notre faute à nous ; c'est M. le préfet de police qui défend les pétitions. » D'autres même ont dit : « C'est M. Thiers qui ne veut pas ! » Sottise, vous entendez bien, sottise ou imposture, car M. Thiers n'a pu prendre l'initiative d'une manœuvre aussi dangereuse qu'illégal.

Ce matin, dimanche, diverses personnes se sont rendues à la préfecture de police pour demander des renseignements sur les actes fâcheux qui se sont produits hier soir.

M. Léon Renault, préfet de police, a été, nous dit-on, parfaitement net et libéral dans ses explications. Il a déclaré que le droit de pétition était incontestable, absolu, consacré par toutes les législations, et qu'il ne voulait même pas user des lois ou des règlements particuliers qui ont cherché à mettre, sous les régimes despotiques, des entraves à ce droit. Le préfet de police a ajouté que les agents qui ont déchiré ou brûlé les pétitions seront révoqués ou suspendus, car ils n'avaient pas reçu d'ordres dans ce sens.

Après ces déclarations, il a été reconnu toutefois et admis d'un commun accord que les listes de pétition ne devaient pas être colportées dans les cafés. Ces établissements, a dit M. Renault, sont soumis à des règlements particuliers qui ne permettent pas de laisser les droits politiques s'y exercer dans toute leur étendue. Mais cette exception faite, les listes peuvent circuler partout, dans les ateliers, dans les fabriques, à plus forte raison dans les domiciles des citoyens, et toute personne a le droit de les colporter.

Sur la question de colportage, M. Renault a fait cependant pour Paris une exception encore. Il a déclaré que les commissaires autorisés par la préfecture de police et portant médailles ne devaient pas être employés à l'œuvre de propagande.

Aujourd'hui une circulaire dans ce sens est adressée à tous les commissaires de police de la capitale.

Nous apprenons qu'en province des faits analogues se sont produits. Dans divers endroits des pétitions ont été également déchirées ou confisquées par les commissaires de police. Ces agents manquent à tous leurs devoirs et ils seront certainement désavoués.

Je vous ai écrit hier, à la hâte, que la nomination des nouveaux ministres produisait le plus mauvais effet à Paris. Il faut dire qu'on est un peu revenu de son erreur sur cette première impression. M. de Goulard a dernièrement affirmé dans une séance solennelle de l'Assemblée nationale le droit et l'autorité de la République. Quant à M. de Fourtoul, il a voté avec le gouvernement dans la séance du 20 novembre et depuis ce temps-là il n'a cessé de déclarer à ses amis qu'il se ralliait à la République.

On considère donc ce ministère comme n'étant pas une concession à la droite. On dit : c'est un ministère de transition, un ministère de replâtrage. Hier matin, M. Thiers avait à déjeuner plusieurs députés auxquels il a affirmé qu'il voulait plus que jamais la conservation de la République. Après le déjeuner, le président est venu à Paris pour se soustraire aux sollicitations dont il était encore l'objet au sujet des portefeuilles.

Pendant la continuation de toutes ces incertitudes politiques, les bonapartistes s'agitent de plus en plus à Londres.

On nous écrit qu'il a été question dans l'entourage de l'ex-impératrice de tenter une descente en France pour le 10 décembre ou le 20 décembre. Nous n'avons rien à craindre sans doute de pareilles folies. Nous espérons que le gouvernement se tient sur ses gardes. Nous comptons bien qu'il surveille aussi les bonapartistes de Paris dont le langage et les allures sont devenus extrêmement audacieux. Mais peut-être ne suffit-il pas de surveiller ; peut-être serait-il facile, par une politique plus ferme, plus énergique, plus républicaine, d'empêcher que les ennemis de nos libertés publiques conçoivent des espérances aussi téméraires.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Il n'y a pas à leur opposer une résistance malséante ! Ils sont là sur ma table, les livres d'étranges de tout format, depuis le grand in-quarto somptueux jusqu'au modeste indouze, car il faut qu'il y ait pour toutes les bourses, ce qui est très-légitime, et pour tous les goûts, ce qui est beaucoup moins. Il y a en effet de fort mauvais goûts et fort souvent on n'hésite pas à leur faire leur part, ce qui les perpétue en les satisfaisant. Mais c'est l'exception : le livre d'étranges est devenu en général sérieux, utile, la beauté extérieure ne lui suffit plus, ses magnificences servent de passeport à des œuvres d'une véritable valeur, très-dignes de l'attention et des recommandations de la critique. Il y a d'autant plus de devoir à s'en occuper que pour beaucoup de nos concitoyens, le premier janvier est la seule époque de l'année où l'idée du livre se présente à eux et où ils se doutent qu'il y a une production soit littéraire, soit scientifique. Il nous appartient de les mettre à même de choisir et de faire tourner à leur bien ces premières relations avec la bibliographie.

Et voici tout d'abord le très-riche et très-varié contingent de la librairie Hachette, une des premières qui ait cherché à faire du livre d'étranges un moyen de propagande instructive et bienfaisante, tout en satisfaisant les bibliophiles les plus exigeants. Je n'hésite pas à placer en tête de ses publications de cette année un volume intitulé : *la France industrielle*, et dont l'auteur est M. Paul Poiré. C'est la description sommaire, mais très-claire et très-suffisante pour les gens du monde, de toutes les industries françaises : exploitation des mines et carrières, houilles, tourbes, charbon de bois, métallurgie, fonderie, quincaillerie, coutellerie, construction des machines, arts chimiques, peausserie, industries de l'alimentation, du vêtement et de la toilette, du logement et de l'ameublement, puis les industries qui satisfont aux besoins intellectuels : papier, plumes, crayons, imprimerie, gravure, reliure, etc.

Un demi-millier de gravures admirablement exécutées viennent en aide au texte. Ce livre manquait absolument à ce qu'on appelle d'un fort vilain nom : la vulgarisation. Les gens du monde vivent dans une honteuse ignorance des merveilleux procédés de l'industrie moderne ; ils se servent des mille objets qui constituent le nécessaire et le superflu de la vie sans se rendre compte de la somme de travaux, de la dépense d'habileté et de force que coûte le moindre d'entre eux. S'ils pénétraient dans une usine, quelle qu'elle soit, savonnerie ou draperie, féculerie ou imprimerie, ils donneraient des marques de complet ahurissement ou pressent les ouvriers des questions les plus saugrenues.

Et pourtant, quel beau spectacle que celui de l'assujettissement des forces naturelles aux besoins de l'homme ! Quelle émouvante histoire que celle de la conquête d'abord, de la mise en œuvre ensuite des innombrables matières premières ! Quelle féconde étude que celle du passage des théories scientifiques aux applications pratiques les plus perfectionnées ! De quelle considération on se prend pour cette immense et patiente armée industrielle qui a aussi ses blessés et ses morts ! Le livre substantiel et précis de M. Poiré met à la portée de tous ce qu'on ne trouvait que dans une foule d'ouvrages techniques du plus difficile abord. On sera sans excuses maintenant d'ignorer comment sont tissés les vêtements dont on se couvre, fabriqués les verres où l'on boit et le vin qu'on y boit, ouvrés les objets domestiques qui vous produisent leurs muets services, imprimés le livre que l'on tient et la gravure qu'on contemple. Je souhaite à ce beau livre d'être dans toutes les mains, et son succès serait un bon symptôme de ce phénomène lent à venir et qui échappe encore aux plus fins observateurs : « notre régénération. »

M. Poiré donne dans son livre l'explication des procédés de la chronolithographie ou impression en couleurs. Si on veut voir à quelle perfection est arrivé cet art, il faut ouvrir le *Livre de la Pâtisserie* de l'illustre Jules Gouffé, ce digne successeur des grands maîtres de la cuisine, cet artiste dont la réputation est européenne et qui unit la science la plus profonde aux plus fermes convictions. Je me le rappelle : j'ai été, moi profane, admis dans son sanctuaire, reçu à cette table intime où l'on prodigue à des amis une chère qu'envieraient les souverains les plus cossus et les financiers les plus importants. Je me souviens même qu'après le dîner il fallut décaler le baron Brisse, suffoqué à la fois par tant de supériorité et par tant d'actes d'hommage à cette nourissante supériorité.

Le *Livre de la Pâtisserie* est le complément du livre de cuisine qui a été traduit dans toutes les langues. On y trouve la même méthode sévère et la même sûreté magistrale de procédés. Quant aux gravures en couleurs qui représentent les croquembouches, les pièces montées, les darioles, c'est tout bonnement une merveille. Cette œuvre d'art culinaire est rendue avec une justesse de ton, une vigueur d'effets qui atteignent la perfection même. On y mettrait la dent et ça donne des sensations anticipées aux papilles nerveuses de la langue. En tête du volume, est un portrait du maître, face large et intelligente, de haute graisse comme ses œuvres et où se trouvent fondues et liées la grâce d'un artiste et la conscience d'un pontificat.

Moins florissantes d'aspect sont les grimpeurs des Alpes, dont M. Edouard Whymper, le vainqueur du Cervin, le survivant de l'horrible catastrophe que vous savez, nous raconte les joies, les périls, les audaces, les découvertes dans un beau livre intitulé : *Escalades dans les Alpes*, et qu'il a lui-même illustré de nombreux croquis. On le sent avec une curiosité émue du Dauphiné au Valais et à l'Oberland, cet intrépide touriste qui a juré de mettre son pied sur la tête de chacun de ces géants à l'armure de glace et au panache de neige. Inutile héroïsme, dira-t-on. Soit ! Mais c'est toujours un beau et saisissant spectacle

celui de la lutte de l'homme contre ces formidables produits des forces naturelles. C'est de la gymnastique portée à sa plus haute expression et qui demande autant de vigueur morale que de vigueur physique. Je dis cela pour les utilitaires ; pour le touriste en effet qui ne recherche que des jouissances poétiques et pittoresques, les ascensions en sont une source inépuisable. Quel charme insaisissable il y a sur les hauts lieux ! quelle sensation on éprouve à se trouver, comme a dit un poète suisse, perdus dans la pâleur des airs, par dessus les plaines confuses ! Il faut avoir passé là, pour percevoir, dans tout son intensité, cette mystérieuse séduction des sommets. Des clubs alpins se sont fondés dans toutes les contrées de l'Europe ; une littérature spéciale en est sortie. Le livre de M. Whymper en est un spécimen tout à fait supérieur. L'épisode capital, c'est la bataille meurtrière livrée au Cervin. La montagne se défend contre ses envahisseurs qui repoussés, reviennent à l'attaque, opèrent des changements de front, inventent de nouvelles tactiques et de nouveaux engins. La montagne est vaincue, mais elle se venge. M. Whymper raconte ces opérations successives avec beaucoup de simplicité et de belle humeur.

Et puisque nous voilà mis par cette lecture en appétit de tourisme, allons bravement, malgré la distance, des Alpes à la mer Blanche, des glaces qu'il faut aller chercher très-haut aux glaces qu'on trouve à fleur de terre. M. Hephworth-Dixon nous raconte en un beau volume illustré, la *Russie libre*, c'est-à-dire la Russie moderne, émancipée, et ouverte à l'étranger. Déjà, dans sa *Nouvelle Amérique*, Dixon avait montré un goût particulier pour l'étude des sectes mystico-sociales, pour les manifestations singulières de la religiosité. La meilleure partie de son nouveau livre est consacrée aussi à l'étude des sectes russes, de la vie des cloîtres, des pèlerinages, etc. Il donne les détails les plus curieux et les plus pittoresques sur cette vie religieuse, orthodoxe ou hérétique, si variée et si intense dans l'empire des tzars, si féconde en phénomènes particuliers. Il consacre aussi de nombreux chapitres à l'émancipation et à l'organisation des communes, à l'administration et à la police, aux universités, aux populations des steppes, etc. Je sais qu'un compatriote de l'auteur, M. Barry, lui a sévèrement reproché des inexactitudes graves, mais en somme le livre est plein de mouvement et d'originalité et mériterait une étude spéciale. Il apprend beaucoup et par des côtés très-intimes, sur ce pays destiné à un si grand avenir, et dans lequel les plus hardies théories sociales côtoient les plus abstruses superstitions. Les livres d'Hephworth-Dixon peuvent pecher par le détail, mais ils ont toujours ce précieux don de l'impression d'ensemble fortement éveillée, on sent qu'au total cela doit être vrai et communiquer le sentiment de la vie collective d'un pays dans ses traits les plus accentués et les plus décisifs.

Mais la publication capitale de la maison Hachette, cette année, c'est le *Voyage d'exploration en Indo-Chine*, effectué de 1896 à 1898 par la commission que présida le commandant de Lagrange, mort au cours du voyage, et dont le lieutenant Francis Garnier prit ensuite la direction.

Cette prodigieuse campagne est racontée en deux énormes et splendides in-quarto ornés de dessins, de cartes, de plans, de chromolithographies, d'eau fortes, de bois, etc. Le *Tour du Monde* a déjà donné en partie cette expédition en des pays aussi inconnus que le centre de l'Afrique, et qui est sans rival sous le rapport de l'intérêt géographique, politique et commercial.

Partie de Saigon le 5 juin 1896, elle arriva à Shang-hai le 12 juin 1898 ; elle avait parcouru en Indo-Chine et en Chine dix-huit kilomètres, reconnu le cours du Mé-Kong sur une longueur de quinze cents milles, et celui du Yang-tse-Kiang ou fleuve bleu, trois cents milles au-dessus où s'était arrêtée la dernière exploration anglaise.

Indépendamment du Cambodge et du Laos, on avait parcouru les deux grandes provinces du sud-ouest de la Chine, le Yun-nam et le Sse-tchouen, à peu près ignorés des Européens.

Le savant puisera à pleines mains dans cette publication impasante les renseignements de géographie, d'ethnographie, d'histoire naturelle. L'historien y trouvera d'étranges révélations sur les civilisations disparues qui ont laissé de si magnifiques témoignages dans les ruines d'Angkor. Le moraliste y étudiera de nouvelles manifestations humaines dans le sens social et religieux. L'artiste et le poète y verront de merveilleux paysages reflétés dans l'immense fleuve ; le commerçant et l'industriel seront surpris des nouveaux débouchés offerts à la production.

Mais l'espace va me manquer et je n'ai pas tout cité encore, il faut au moins une mention à un roman anglais consacré à l'histoire de nos malheurs et enveloppant dans une fable intéressante nos trop réels désastres et les épisodes d'une bravoure stérilisée par des causes extérieures. Les *Jeunes Français-tireurs* de M. Henry, traduits par M^{me} Rousseau et illustrés par Janet-Lange — que les arts viennent de perdre — de très-jolis dessins, sont une bonne lecture. Grâce à la nationalité de l'auteur, elle est exempte de ce chauvinisme funeste qui empêche tant d'œuvres suscitées par la dernière guerre, il n'y a qu'un peu de chauvinisme anglais et celui-là n'est pas dangereux pour nous. La bibliothèque des merveilleuses, cette excellente collection où on a résolu le problème de donner à si bon compte des volumes si complets et si luxueux, s'est enrichie de six nouvelles œuvres tant scientifiques que littéraires. Je recommande sans réserve les œuvres scientifiques : la *Vapeur*, d'Amédée Guillemin, ce savant qui a poussé jusqu'à ses dernières limites le talent de l'exposition claire et nette ; les *Plantes étudiées au microscope*, livre tout à fait neuf et qui fait pénétrer les profanes dans les secrets de l'organisation végétale ; les *Merveilles de la chimie*, de M. Dehérignon ; la *Vie sauvage*, de l'excellent et regretté M. de Lanoy. Mais les deux œuvres littéraires : les *Merveilles de l'héroïsme*, de M. A. Renaud et les *Harmes providentielles*, de M. Ch. Lévêque, sont dans une toute autre gamme et je n'aurais qu'à accuser des dissentiments absolus avec les auteurs, surtout avec M. Lévêque. Et ici se place naturellement une remarque : Il n'y a pas de dissentiments sur les œuvres scientifiques : la science rapproche ; c'est, comme l'a dit Charles Boyssard dans une heureuse formule, « le plus puissant instrument de cohésion mentale », aussi c'est elle qui est destinée à faire l'unité de croyances du genre humain.

M. Rothschild est aussi un des éditeurs qui ont le plus contribué à faire sortir les livres d'étranges de l'affaissement bonhomme littéraire qui couvrait petits et grands à cette époque de l'année. Il nous donne cette année le premier volume d'un ouvrage qui a rapidement conquis le succès le plus vif et le plus mérité : la *Vie*, par le docteur Gustave Le Bon. Ce sont des physiologie appliquée à l'hygiène et à la médecine, dit bien le caractère de cet excellent travail de vulgarisation scientifique. — La monographie intitulée : les *Roses* est d'une rare magnificence et les chromolithographies en sont éblouissantes. Enfin, les *Enfants*, par Champfleury, avec leurs eaux fortes et leurs gravures, sont une aimable et jolie publication qui s'adresse à tous les foyers.

Mais mes préférences sont pour le volume intitulé : les *Plantes alpines*. Quoique a voyagé dans les montagnes de la Suisse, du Dauphiné et du Tyrol a été frappé d'admiration par cette flore exquise et fine qui brode d'ornements imprévus la robe sombre des montagnes. Il y a une profusion de plantes d'arbustes des formes les plus adorables et des couleurs les plus fraîches. Jamais plus de grâce n'a été abritée par plus d'austérité, toutes ces végétations délicieuses revivent dans la publication de M. Rothschild avec le bonheur de leurs formes et de leurs nuances.

LOUIS ARSELINE.

ÉCHO

La dissolution ! la dissolution ! voilà le mot qui résonne d'un bout de la France à l'autre et qui retentit comme un glas de mort aux oreilles des monarchistes. Ce mot leur fait la même impression glaciale que la voix d'un créancier qui vient leur apporter sa note. Cela leur fait perdre la tête. Ils demandent des pontons, des gibets, des fusillades pour ces affreux dissolutionnistes.

« L'*Univers*, dit le *Rappel*, est si effaré des proportions que prend la pétition de la dissolution, qu'il en patage affreusement. »

« Il a lâché hier cette bêtise qu'une pétition était un attentat méritant la déportation. Il y revient aujourd'hui, mais mollement, et en essayant de discuter. Cela le perd, et il laisse échapper cette phrase :

« Si encore la pétition était adressée à l'Assemblée elle-même, cette reconnaissance de son pouvoir souverain ôterait à l'entreprise son caractère séditionnel. »

Or, la pétition est adressée à l'Assemblée elle-même.

« Patauge, *Univers* ! »

Mais les royalistes ne veulent pas s'en aller. Ils s'accrochent à toutes les branches, et la seule qui leur reste, c'est celle du Prussien. Le Prussien a toujours été leur aîné. Ils sont revenus dans ses fourgons en 1815 ; ils ont passé aux élections de 1871, grâce à sa bienveillante influence. Aussi, ils ne veulent pas partir, car cela ferait de la peine à cet excellent Bismarck. Mais le *Corsaire* fait remarquer que l'argument est fragile et pourra bien se briser dans leurs mains :

« Dissolution !... dissolution !... Vous en parlez bien à votre aise, nous dit la *Patrie*. Mais l'Allemagne ne veut à aucun prix entendre parler de dissolution !... »

Et, levant les yeux vers le ciel, elle ajoute aussitôt, cette bonne *Patrie* :

« On peut croire sans peine que nous sommes désolés de rappeler à nos concitoyens que la domination étrangère pèse sur nous !... »

On peut croire... voyez ce que c'est !... nous n'en croyons précisément pas un mot. Ce que nous ne croyons pas, au contraire, c'est que vous seriez enchantée que la domination étrangère pesât à ce point !... »

Mais la domination étrangère ne pèse pas à ce point. Ce n'est pas cela. Cela ne peut être.

Alors, qu'il jusqu'à la revanche nous aurions cette Assemblée !... Car enfin, nous après payement complet, s'il plaît à la Prusse de dire :

« Je ne veux pas que cette Assemblée s'en aille ! »

Et elle le dira, croyez-le bien ! Cette Assemblée fait assez de mal à la France pour que les Prussiens désirent la voir s'éterniser.

Les rapports incestueux de la droite avec les bonapartistes continuent à scandaliser les honnêtes gens. On ne se serait jamais attendu de la part de la droite, dont l'âge remonte comme chacun sait, au siècle dernier, à des mœurs aussi cascades. Il est triste de voir une dame de cet âge, se promener au bras d'un caporal, et manger des artichauts avec le premier venu. Le *Corsaire* explique en un mot, la raison de ces légèretés :

« Un membre de l'extrême droite rééditait l'autre soir le mot de Vespasien... Comme on lui reprochait, ainsi qu'à ceux de son parti, ce rapprochement odieux avec la tourbe badouineuse... »

« Bah ! répondit-il, en faisant une pirouette, les bulletins de vote n'ont pas d'odeur. »

Voici un mot de valeur qui me paraît assez bien expliquer le droit divin.

« Pourquoi voulez-vous prendre la France ? »

« C'est parce que Dieu m'a dit que ce serait salutaire à ma santé. C'est le système de ce voleur cité par le *Rappel*. »

« Le président. — Vous êtes accusé, par votre maître, de lui avoir volé du vin tous les jours après son dîner. »

« Le prévenu. — C'est mon médecin qui m'y a poussé. »

« Le président. — Comment cela ? »

« Le prévenu. — Il m'a ordonné de prendre du vin à tous les repas. »

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Cette bonne *Décentralisation* est dans la jubilation. La bénédiction de la première pierre de la nouvelle église de Fourvières l'inonde d'une pure joie. Elle nous peint avec amour le chapitre et le clergé de la primatiale gravissant la colline sous une pluie battante. Pauvre chapitre ! infortuné clergé ! Il faisait une pluie battante : la *Décentralisation* ne dit rien. Remarquez que s'il avait fait beau, elle n'aurait pas manqué de s'écrier que Dieu avait illuminé à giorno pour faire plaisir au clergé de la cathédrale. « La foule, très-nombreuse, dit la dévote feuille, qui ne pouvait tenir dans l'étroit vaisseau, faisait sentir... » Que diable faisait-elle sentir ? Rassurez-vous : elle faisait sentir « le besoin de la future et vaste église en construction. »

Dans l'excavation ménagée on mit une boîte de plomb contenant le singulier salmigondis que voici : diverses pièces de monnaie, des médailles, un parchemin sur lequel est écrit le vœu de la ville à Marie, un reliquaire contenant une parcelle de terre apportée de Lorette, et une médaille de bronze représentant Marie recevant de la ville de Lyon le plan de la nouvelle église et, à côté, un lion repoussant les Prussiens.

Je voudrais voir la tête des peuples futurs, lorsque, dans quelques mille ans, ils décrocheront ces étranges reliques de leurs pères. Il y a là de quoi extérioriser l'imagination des savants de l'avenir. L'angoisse repoussant les Prussiens les intriguera surtout. Quel peut bien être cet ange anonyme qui a repoussé les Prussiens incognito. A moins que ce ne soit M. Ducrot, je ne vois pas quel autre ange on pourrait citer. Et cependant, Dieu sait si M. Ducrot archevêque, a repoussé les Prussiens !

Les illuminations d'hier n'ont pas été aussi brillantes que la prose de la *Décentralisation*. Est-ce la faute du vent qui éteignait avec une rare impitoyance ces feux follets de la dévotion ? Serait-ce plutôt un souffle d'indifférence qui

passé sur les âmes et y éteint les illuminations de la foi. Je ne sais. Cependant, rendons justice à la piété de certains magasins, qui ont illuminés avec éclat. Nous nous gardons bien de penser que la réclame y ait été pour quelque chose, bien que les magasins en question soient restés ouverts toute la soirée, contrairement à toutes les lois divines et humaines. On a même distingué, parmi les plus pas si dévôts à la Vierge, vu que leur patron, saint culte est celui de Venus. Nous avons remarqué avec étonnement qu'il n'y avait pas de gendarmes dans les rues.

M. le colonel de gendarmerie, qui lors de nos illuminations du 21 septembre avait envoyé se promener sous nos fenêtres un grand nombre de ses officiers, serait-il plus dévot envers nous qu'envers Marie ? Cela nous paraît infiniment.

Quand on prend de la *Décentralisation* on n'en saurait trop prendre. L'aimable feuille fait remarquer, en se signant, qu'on a vu de ces feuilles de pétitions pour la dissolution dans les cafés de Lyon. Elle trouve cela d'une « illégalité flagrante. » Elle trouve beaucoup moins illégal un bon petit coup d'état qui chasserait la République et ramènerait ce cher Henri V. Rien n'empêche, à elle-même, à un communard zélé de signer qu'on quinze fois.

La bonne *Décentralisation* ne voit pas en effet, ce qui pourrait empêcher les gens de commettre un impudent mensonge. Cela est parait-il, tout naturel dans son parti. N'aurait-elle pas fait signer dans la Basse-Provence des enfants à la mamelle pour réclamer contre l'instruction obligatoire et laïque ?

« D'ailleurs, ajoute la *Décentralisation*, avec son petit air narquois, les signatures ne viennent pas vite. » Mais alors, excellente vieille, pourquoi donc tant vous emmêler et échauffer ainsi votre pituite ?

Néanmoins, je vais jeter une douche d'eau froide sur l'exaltation de la bouillante *Décentralisation*. Les pétitions ne vont pas si mal qu'elle aime à se le figurer. Outre les feuilles de pétitions que la *France républicaine* a envoyées dans un de ses numéros et dont le chiffre est naturellement celui du tirage du journal (je ne sais pas si la *Décentralisation* saisira bien cela), nous avons tiré séparément, plus de trois mille de ces feuilles qui excellent dans de bile chez notre pieux confrère.

Encore un crime !

Hier, vers midi, au numéro 31 de la rue Mazenod, dans une chambre garnie, on a trouvé le

DÉPÊCHES

Dépêches du matin

Paris, 9 décembre, 5 h. 50.

La réunion de la gauche républicaine d'hier a décidé de considérer le mouvement ministériel comme n'étant pas de nature à ôter au gouvernement l'appui de la gauche.

De nombreux orateurs ont ensuite déclaré que le renouvellement intégral de l'Assemblée est une nécessité de la situation.

La réunion du centre droit a considéré comme inopportune l'interpellation relative aux réformes de l'enseignement secondaire introduites sans consulter le conseil supérieur de l'instruction publique. Des réclamations à ce sujet pourront être produites dans la discussion du budget de l'instruction publique.

La réunion observera la plus grande réserve à l'égard du nouveau ministère, qui est considéré comme un ministère de transition. Quelques membres ont paru satisfaits du ministère, d'autres ont exprimé plutôt des espérances que de la satisfaction.

Le Journal des Débats, approuvant la composition du ministère, se prononce contre la dissolution de l'Assemblée.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

57, RUE TAITBOUT, A PARIS

Ouvrira les Mercredi 11, Jeudi 12, Vendredi 13 et Samedi 14 Décembre 1872

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX TITRES DE LA

SOCIÉTÉ ANONYME

FORGES DE LIVERDUN

(MEURTHE ET MOSELLE)

Capital social : 4,500,000 fr., et siège à Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DE SAINT-PAUL, G. O. * ancien préfet de la Meurthe et du Nord, président de la Compagnie des Chemins de fer de Picardie et Flandres, et de la Compagnie des Chemins de fer Nantais, à Paris;

Ch. J.-B. BARBE, * président du Conseil des prud'hommes, maître de forges;

BRASSIER, *, ancien préfet, à Paris;

Vicomte DROUOT, O. *, ancien député de la Meurthe, à Nancy;

GALLAND, industriel à Nancy et administrateur des Usines d'Udovitch (Russie);

LEBEAU, administrateur de la Société anonyme des Forges de Bèze (Côte d'Or);

POTHIER (de la maison Pothier et Sublet), administrateur des Forges de Bèze, ancien adjoint au 4^e arrondissement de Paris, marchand de fers à Paris;

P. BARBE FILS, *, ancien élève de l'école Polytechnique, ancien membre de la Chambre de commerce de Nancy;

FALCON DE SIMIER, O. *, ancien préfet, à Paris, Commissaire.

EMISSION DE 17,646 OBLIGATIONS

A 200 fr. — REMBOURSABLES A 250 fr.

Intérêt : 12 francs, payable les 15 avril et 15 octobre, jouissance du 15 octobre 1872.

Par le taux d'émission, le remboursement à 250 fr., et l'intérêt, le revenu s'élève à 8 0/0 l'an.

Deux tirages par an, les 15 janvier et 15 juillet, à dater du 15 janvier 1874.

Le montant des Obligations est destiné à augmenter de deux hauts-fourneaux de grande dimension et d'un laminoir, les établissements actuellement en pleine activité.

Tout souscripteur d'Obligations a droit de souscrire par préférence aux certificats privilégiés.

ET DE 4,000 CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS

de 550 francs

Revenu annuel fixe . . . 44 fr. 30

Participation aux bénéfices . . . 101 fr. 30

REVENU PROBABLE . . . 145 fr. 30

soit plus de 25 0/0.

Ces titres, émis en représentation de 4,000 Actions acquises de sujets Prussiens, anciens co-propriétaires des Forges de Liverdun par la Société Industrielle, sont délivrés au prix de 550 francs l'un, avec un revenu fixe de 44 francs, garantis par cette Société, pendant les 5 premières années, et payables par semestre, les 15 avril et 15 octobre.

Ils ont droit, en outre, à une participation de moitié aux bénéfices des Actions; l'autre

moitié restant acquise à la Société Industrielle comme compensation de sa garantie.

L'Action produira, dès 1874, un revenu de 246 fr. 40 c., sur lesquels il faut déduire 44 francs pour intérêt fixe, soit à titre de dividende, 202 fr. 40 c., dont moitié aux Certificats . . . 101 fr. 30

qui, ajoutés aux . . . 44 fr. 30

donnent un revenu total de . . . 145 fr. 30

Les Certificats privilégiés étant la représentation des Actions, jouiront de l'amortissement dans les mêmes conditions et seront remplacés par des titres de jouissance.

Tout porteur de certificat privilégié pourra toujours se faire délivrer en échange UNE ACTION de la Société des forges de Liverdun.

Les Actions correspondant au nombre des Certificats souscrits seront déposées, après la répartition, en l'étude de M. BOURGET, notaire des deux Sociétés.

Conditions de Versement:

OBLIGATIONS

En souscrivant . . . 25 f.

A la répartition (le 20 décembre) . . . 60

Du 15 au 20 janvier 1873. 60

Du 15 au 20 mars 1873. 55

Délivrance en libérant à la souscription . . . 2

Versement net . . . 198 fr.

CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS

En souscrivant . . . 25 f.

A la répartition (le 20 décembre) . . . 75

Du 15 au 20 janvier 1873. 75

Du 15 au 20 février 1873. 75

Du 15 au 20 mars 1873. 75

Du 15 au 20 avril 1873. 75

Du 15 au 20 mai 1873. 75

Du 15 au 20 juin 1873. 75

Bonification en libérant à la souscription . . . 10

Versement net . . . 560 fr.

Coupons payables au siège social, et à la Société Industrielle.

EXPOSÉ

La SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES DE LIVERDUN s'est constituée dans l'Assemblée générale du 3 octobre 1872, après avoir justifié à ses nouveaux actionnaires que les instruments de travail dont elle a disposé, jusqu'à ce jour, lui permettent de réaliser, durant l'exercice 1873, un bénéfice d'environ 1,400,000 francs, et que ce bénéfice sera porté au chiffre de 3,480,000 fr. environ, lorsque les nouveaux hauts-fourneaux et les laminoirs déjà en construction seront entrés en roulement, c'est-à-dire à partir de 1874.

PROPRIÉTÉS ET GARANTIES DE LA SOCIÉTÉ EN PLEINE EXPLOITATION

1^{re} Une Concession de Mine de fer de 400 hectares environ, avec les emplacements extérieurs nécessaires aux services.2^{re} Une carrière de pierre calcaire.3^{re} Un établissement métallurgique très-complet pour la fabrication de la fonte, construit en 1865.4^{re} Des logements pour un grand nombre de familles employées aux travaux des Mines et des Forges, avec cantine et économe; une construction importante destinée à l'habitation du Directeur et des Ingénieurs.

EXPLOITATION — BÉNÉFICES

Chaque fourneau produisant 40,000 kil. par jour à 80 fr. les 1,000 kil., les deux fourneaux existants dépensent par an . . . 3,304,000

Au prix moyen de 130 fr. les 1,000 kil., la recette est de . . . 3,744,000

Et il reste un bénéfice de . . . 1,440,000

Les deux nouveaux fourneaux donneront un bénéfice égal de . . . 1,440,000

et celui du laminoir étant de . . . 600,000

Le bénéfice total pour 1874 est de . . . 3,480,000

A DÉBITER: Intérêts et amortissement des Obligations . . . 350,000

Intérêts aux Actions. 200,000

Réserves, etc., etc. 690,000

BÉNÉFICE NET . . . 2,174,000

Soit 246,40 par Action après achèvement complet des usines.

Les titres seront cotés à la Bourse.

N. B. — Toute demande adressée avant le jour de l'ouverture de la souscription ne sera pas susceptible de réduction; les souscriptions seront ensuite réduites proportionnellement.

Pour le Conseil d'administration des Forges de Liverdun: Le président,

DE SAINT-PAUL, G. O. *,

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES DES CE JOUR

Jusqu'au SAMEDI 14 DÉCEMBRE inclus.

A Paris: A la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 57, rue Taitbout.

A Lyon: A la Succursale de la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 8, place des Terreaux.

Seront reçus en paiement tous Titres au cours moyen du jour et tous coupons échéant jusqu'au 15 janvier 1873, sans frais aucuns.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU RHONE

VILLE DE PARIS

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1871

Les porteurs des obligations provisoires de l'emprunt de la ville de Paris 1871, sont prévenus que, d'après l'article 11 du cahier des charges, ils seront déchargés de leurs droits aux tirages s'ils n'ont demandé l'échange de leurs titres contre les obligations définitives avant le 31 décembre 1872, délai fixé par arrêté de M. le Préfet de la Seine en date du 28 septembre 1872.

Le trésorier général, Comte d'ESPAGNY.

(272)

ORDRES DE BOURSE

Au comptant et à terme

PAIEMENT DE TOUTS COUPONS

AVANCES SUR TITRES

H. d'ALBY, banquier, 100, rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'entresol. (249)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

TIRAGE DU 21 DÉCEMBRE 1872

80^e TIRAGE

DES OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 ET 4 0/0 DE 1863

290,000 Francs de lots

37^e TIRAGE

DES OBLIGATIONS FONCIÈRES 4 0/0 DE 1863

200,000 Francs de lots (281)

RETRAITE POUR UN VIGNERON

ON DEMANDE un vigneron marié, ayant quelques avances, pour cultiver à compte à demi un hectare de vignes, dans une excellente position, près de Lyon. S'adresser au concierge, 9, quai Filisitt. (201)

BOURSE DE LYON

DU 9 DÉCEMBRE.

COMPTANT

3 0/0: 52 35

Coupures: d. 50: 83 75

5 0/0 lib. d. 50: 84 35

Coup. 88 80 d. 25: 86 30

5 0/0 E. d. 25: 86 30

Coup. 86 d. 25: 86 30

4 1/2 franc. d. 25: 86 30

0. Trésor 496 95 d. 25: 86 30

Coupures de 1000: d. 25: 86 30

500: d. 25: 86 30

100: 67 90 d. 50: 86 30

50: d. 50: 86 30

V. de Paris 1871 d. 50: 86 30

244 50

Crédit Mobilier

Crédit Lyonnais

Orléans.

Lyon-Méditerran.

S. Autrichienne

796 25

Id. Act. nouv.

Id. quart

Lombards

481 25

Can. mar. Suez

386 25

Id. Délégations.

335

OBLIGATIONS

V. de Lyon 1856 410

— 1859 410

— 1870 410

— 1872 416 25

Dép. Rhône 1869 530

De la Loire 1869 530

Rhône-Loire 4 0/0 1

Paris-Orléan 3 0/0 274 25

Par.-Lyon-Méd. 274 25

— 1866 269

Dauphiné 1870 269

Dombes 1870 269

— Bons lib. 269

Lombards 3 0/0 258

— nouv. 258

B. Lomb. 1874 258

C. fer Romains 183

Saragossa 183

N. de l'Espagne 183

— priorité 183

Portugaises 183

Cie g. des Eaux 183

— 5 0/0 183

Domaniales (A.) 183

Emp. Otto. 1863 323 75

Emp. 1869 323 75

Suez 498 75

Créd. fon. Suisse 498 75

Marchés Napoléon 498 75

Acier. St-Etienne 498 75

THEATRES

Aujourd'hui Lundi 9 décembre 1872

Grand-Théâtre

représentation de M. LASSALLE, 1^{er} sujet de l'Opéra de Paris

L'Africain, grand-opéra en cinq actes et six tableaux.

On commencera à 7 h. 1/4

Théâtre des Nouveautés

3 premières représentations

Le Coup d'épée, comédie en 1 acte.

Un coup de conscience, comédie en 1 acte.

Les Ouvriers, comédie en 1 acte.

Les Cloches du soir, comédie en 1 acte.

On commencera à 7 h. 1/2

Le Gérant, CHÉRON.

Lyon, Association typographique. — Regard, rue de la Harpe, 12.

Il y a, à l'Arbresle, un vieux clocher et une vieille maison d'école, les ressources municipales ne permettent pas de restaurer les deux édifices; il fallait donc faire un choix.

On vient de se décider très-sagement pour l'école, considérant qu'il importe d'abord de placer les écoliers dans des conditions hygiéniques; quant aux cloches, elles tintent aussi fort entre les antiques murailles qu'elles tintent entre les murailles neuves.

Dans un grand nombre de communes rurales, la question de reconstruction du clocher est, la maison d'école se présente dans les mêmes termes qu'à l'Arbresle; nous souhaitons que partout elle soit résolue dans un sens aussi favorable au progrès.

Le conseil de préfecture de Saint-Etienne vient de prendre une décision qui met l'agent voyer de Saint-Chamond dans une position assez difficile vis-à-vis de la municipalité de cette ville qui est condamnée à payer la somme de 5,000 fr. à titre d'indemnité à divers propriétaires.

Une rue de la ville ayant une pente très-rapide, M. l'agent-voyer ne trouva rien de mieux que d'en élever le niveau par un remblai qui transformait le rez-de-chaussée des maisons en caves; il devint impossible d'entrer dans les cours avec des voitures.

Comme il n'est agissait que des propriétés appartenant à des cloutiers ou de petits commerçants, on croyait sans doute qu'il n'y aurait pas de réclamations ou qu'à force de traîner les choses en longueur on lassait les réclamants.

L'événement a donné tort à M. l'agent-voyer; après 18 mois, les propriétaires qui se voyaient d'abord contentés de 2,700 francs, en réclament 5,000, ce qui, avec les frais, coûtera à la ville six beaux mille francs.

Les contribuables sont là pour payer; ça console M. le maire de Saint-Chamond et son agent.

Le poète improvisateur Besse de Larzes et sa sœur, une gracieuse harpiste de vingt ans, donneront jeudi prochain, dans les salons de M. Prost, rue Constantine, une soirée littéraire et musicale.

Mme Besse de Larzes s'y fera entendre sur un magnifique instrument que vient de lui offrir la maison Erard, de Paris.

Nous prédisons grand succès aux jeunes artistes et grand plaisir à leurs auditeurs.

BOURSE DE LYON

9 DÉCEMBRE

Les idées de conciliation que les dépêches de Paris nous ont signalées, semblent avoir été d'un bon œil par la Bourse; aussi les premiers cours de nos rentes sont-ils élevés à 140; la rente 3 0/0, 83 80 l'emprunt libéré 88 25 l'emprunt non libéré.

Toutefois il ne s'agit encore que de conversations et non de faits réels; il y avait en outre quelques ordres de vente de Paris et on tombe à 53 35 la rente 3 0/0, 83 70 l'emprunt libéré et 86 15 l'emprunt non libéré.

Il n'empêche pas que la Bourse d'aujourd'hui a montré les dispositions à la hausse de notre marché, dispositions qui ne feront que s'affirmer au fur et à mesure qu'une éclaircie s'en produira dans notre horizon politique.

La plupart des fonds étrangers cotés à notre Bourse ont subi une réaction assez importante.

En premier lieu vient l'Italien, qui tombe de 98 15 à 98 francs et ne parvient à se relever qu'à 98 05.

L'autrichien descend à 795 remonté à 797 50, les ordres de l'étranger se balançaient presque exactement.

Le Lombard tombe à 461 25.

La valeur la plus atteinte est encore celle du Suez: les actions sont offertes continuellement de 395 à 393 75 et les délégations de 340 à 335.

Comptant, les obligations Honduras tombent à 150 50; il paraît que les négociations faites à Paris pour le paiement du coupon de janvier des emprunts anglais de 1867 et 1870 vont pas aboutir.

Les obligations espagnoles sont fermes à 215 25 obligation Saragossa, et 202 50 l'obligation Nord-Espagne.

La baisse des actions Suez a laissé intactes les obligations qui avaient de la demande à 400.

Rien sur le marché en banque.

Le Londres est recherché à 25 65 et l'or à 110.

Il est facile de calculer les bénéfices qui doivent résulter de l'exploitation des forges de Liverdun, sans se livrer à aucun aléa.

Les deux hauts fourneaux existants et les deux autres en construction produiront ensemble 100,000 kilogrammes de fonte par jour au prix de revient de 80 fr. les 1,000 kilogrammes.

Le prix actuel des fontes atteint déjà 150 fr. pour les fontes d'affinage; il s'élève de 180 à 200 fr. pour les fontes de moulage et de seconde fusion; nous les estimerons seulement à un prix moyen de 130 fr., suivant des marchés déjà conclus dans Meurthe-et-Moselle.

Ainsi, le bénéfice à réaliser est de 2,880,000 fr. si l'on y ajoute le produit de la fabrication de la fonte et du fer pour un minimum de 600,000 fr., vu l'extension donnée à cet outillage, on arrive à un bénéfice net de 3,480,000 fr. de l'année 1874.

La Société anonyme des forges de Liverdun, constituée au capital de 4,500,000 fr. et, le mercredi 11 courant au samedi 14 décembre, 17,646 obligations au taux de 200 fr., remboursables à 250 fr. et rapportant 12 fr. d'intérêt annuel, soit un revenu net de 8 0/0.

Elle émet en outre 4,000 certificats privilégiés de 550 fr. sur dépôt d'actions de la Société avec un revenu fixe annuel de 44 fr. pendant les cinq premières années, revenu garanti par les banquiers de la Société industrielle, et participant aux bénéfices de l'entreprise jusqu'à concurrence des 101 fr. 30. Ces certificats jouiront donc d'un revenu probable de 145 fr. 30, c'est-à-dire de plus de 45 0/0.

Les propriétés et garanties de la Société comprennent:

1^{re} La concession de mines de fer d'une étendue de 400 hectares;

2^{re} Une carrière calcaire servant au traitement du minerai;

3^{re} L'établissement métallurgique complètement aménagé pour une fabrication considérable;

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

57, rue Taitbout, à Paris

Ouvrira les Mercredi 11, Jeudi 12, Vendredi 13 et Samedi 14 Décembre 1872

328008 DE BOURSE

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX TITRES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES DE LIVERDUN

(MEURTHE ET MOSELLE)

Capital social : 4,500,000 francs, et siège à Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. DE SAINT-PAUL, G. O. *, ancien Préfet de la Meurthe et du Nord, Président de la Compagnie des Chemins de fer de Picardie et Flandres, et de la Compagnie des Chemins de fer Nantais, à Paris.
Ch. J.-B. BARBE, *, Président du Conseil des Prud'hommes, maître de forges;
BRASSIER, *, ancien Préfet à Paris;
Vicomte Drouot, O. *, ancien député de la Meurthe, à Nancy;
GALLAND, industriel à Nancy et Administrateur des Usines d'Uladowka (Russie);

MM. LEBEAU, Administrateur de la Société anonyme des Forges de Bèze (Côte-d'Or);
POTHIER (de la maison Pothier et Sublet), Administrateur des Forges de Bèze, ancien Adjoint au 4^e arrondissement de Paris, marchand de fers, à Paris;
P. BARBE fils, *, ancien élève de l'école Polytechnique, ancien membre de la Chambre de Commerce de Nancy;
FALCON DE SIMIER, O. *, ancien Préfet, à Paris, Commissaire.

ÉMISSION DE 17,646 OBLIGATIONS A 200 FRANCS, REMBOURSABLES A 250 FRANCS

Intérêt : 12 francs, payable les 15 avril et 15 octobre, jouissance du 15 octobre 1872.
Par le Taux d'émission, le remboursement à 250 francs et l'intérêt, le revenu s'élève à 8 0/0 l'an.
Deux tirages par an, les 15 janvier et 15 juillet, à dater du 15 janvier 1874.

Le montant des Obligations est destiné à augmenter de deux hauts-fourneaux de grande dimension et d'un laminier, les établissements maintenant en pleine activité.
Tout souscripteur d'Obligations a droit de souscrire par préférence aux certificats privilégiés.

ET DE 4,000 CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS DE 500 FRANCS

Revenu annuel fixe. 44 fr. 20
Participation aux bénéfices. 101 20

REVENU PROBABLE. 145 20

soit plus de 25 0/0.

Ces titres, émis en représentation de 4,000 Actions acquises de sujets Prussiens, anciens copropriétaires des Forges de Liverdun par la Société Industrielle, sont délivrés au prix de 550 francs l'un, avec un revenu fixe de 44 francs, garantis par cette Société, pendant les 5 premières années, et payables par semestre, les 15 Avril et 15 Octobre.

Ils ont droit, en outre, à une participation de moitié aux bénéfices des Actions, l'autre moitié restant acquise à la Société Industrielle comme compensation de sa garantie.

L'Action produira, dès 1874, un revenu de 246 fr. 40 c., sur lesquels il faut déduire 44 fr. pour intérêt fixe, soit à titre de dividende 202 fr. 40 c., dont moitié aux Certificats. 101 fr. 20
qui, ajoutés aux. 44
donnent un revenu total de. 145 fr. 20

Les Certificats privilégiés étant la représentation des Actions, jouiront de l'amortissement dans les mêmes conditions et seront remplacés par des titres de jouissance.

Tout porteur de Certificat privilégié pourra toujours se faire délivrer en échange UNE ACTION de la Société des Forges de Liverdun.

EXPOSÉ :

La SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES DE LIVERDUN s'est constituée dans l'Assemblée générale du 3 octobre 1872, après avoir justifié à ses nouveaux actionnaires que les instruments de travail dont elle a disposé jusqu'à ce jour lui permettent de réaliser, durant l'exercice 1873, un bénéfice d'environ

1,400,000 francs, et que ce bénéfice sera porté au chiffre de 3,480,000 francs environ, lorsque les nouveaux hauts-fourneaux et les laminoirs déjà en construction seront entrés en roulements, c'est-à-dire à partir de 1874.

PROPRIÉTÉS ET GARANTIES DE LA SOCIÉTÉ EN PLEINE EXPLOITATION :

- 1^{re} Une Concession de Mine de fer de 400 hectares environ, avec les emplacements extérieurs nécessaires au service;
- 2^e Une Carrière de Pierre calcaire;
- 3^e Un Établissement métallurgique très-complet, pour la fabrication de la Fonte, construit en 1865;
- 4^e Des Logements pour un grand nombre de familles employées aux travaux des Mines et des Forges, avec Cantine et Économat; une Construction importante destinée à l'habitation du Directeur et des Ingénieurs.

EXPLOITATION.

Chaque fourneau produisant 40,000 kil. par jour à 60 fr. les 1,000 kil., les deux fourneaux existants dépensent par an Au prix moyen de 130 fr. les 1,000 kil., la recette est de. 2,304,000
Et il reste un bénéfice de. 1,440,000
Les deux nouveaux fourneaux donneront un bénéfice égal de. 1,440,000
et celui du laminier étant de. 600,000

Le bénéfice total pour 1874 est de. 3,480,000

Intérêts et amortissements des Obligations. 350,000
Intérêts aux Actions. 270,000
Réserves, etc., etc. 600,000

BÉNÉFICE NET. 2,160,000

Soit 246 fr. 40 par action après achèvement complet des usines.

Les titres seront cotés à la Bourse.

Les Souscriptions sont reçues dès ce jour jusqu'au samedi 14 décembre 1872 inclus

À Paris : A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 57, RUE TAITBOU, et au Bureau auxiliaire A, place du Château-d'Eau, 9.
On peut également souscrire en versant au crédit de la Société Industrielle, dans toutes les succursales de la Banque de France, ou en envoyant des mandats, chèques, bons de poste, billets de banque, coupons et tous titres, par lettres chargées, adressées à M. le Président du Conseil d'administration de la Société Industrielle.

Seront reçus en paiement tous Titres au cours moyen du jour et tous coupons échéant jusqu'au 15 janvier 1873, sans frais aucuns.

BÉNÉFICES

N.B. — Toute demande adressée avant le jour de l'ouverture de la souscription ne sera pas susceptible de réduction; les souscriptions seront ensuite réduites proportionnellement.

Pour le Conseil d'Administration des Forges de Liverdun.
Le Président, DE SAINT-PAUL, G. O. *, *, *

SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES DE LIVERDUN

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné
demeurant à
Déclare souscrire à
Déclare souscrire à
et verser à l'appui de ma souscription, la somme de
somme de
conformément aux conditions indiquées.

Obligation
Certificat privilégié

Société anonyme des Forges de Liverdun

francs par Obligation; et la
francs par certificat privilégié, et m'engage à effectuer les versements ultérieurs

le 1872.
(signature)

N.B. — Indiquer ici en lettres le nombre
d'Obligations et de Certificats souscrits.

BON POUR

CERTIFICAT PRIVILÉGIÉ
OBLIGATION

Détacher ce Bulletin et l'adresser rempli à M. le Président de la Société Industrielle, 57, rue Taitbout, à Paris.